

# ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 41/008/2007 – ÉFAI

20 février 2007

Action complémentaire sur l'AU 307/06 (AMR 41/053/2006 du 16 novembre 2006) et suivante (AMR 41/054/2006 du 24 novembre 2006)

**Craintes pour la sécurité / Craintes de mauvais traitements / Arrestation arbitraire**

**Nouveau sujet de préoccupation :**

**Craintes de procès inique**

**MEXIQUE** Les membres de la communauté indigène de Viejo Velasco Suarez, dans l'État du Chiapas  
Diego Arcos Meneses (h)

ainsi que quatre hommes portés disparus :

**Pedro Núñez Pérez (h)**  
**Mariano Pérez Guzmán (h)**  
**Miguel Moreno Montejo (h)**  
**Juan Peñate Montejo (h)**

---

Diego Arcos Meneses, détenu depuis le 14 novembre 2006 à la suite d'une attaque contre une communauté de l'État du Chiapas, fait l'objet d'une procédure judiciaire inique et pourrait voir son droit à un procès équitable bafoué. D'autres membres de sa communauté risquent par ailleurs d'être arrêtés arbitrairement dans le cadre de l'enquête sur ce raid.

Le 13 novembre, aux premières heures du jour, plus de 200 individus armés ont attaqué la communauté indigène de Viejo Velasco Suarez, qui compte 39 habitants. Quatre personnes ont été abattues et quatre hommes, dont l'identité figure plus haut, sont toujours portés disparus. Selon certaines informations, ils ont été tués au moment de l'attaque mais leurs corps n'ont pas été retrouvés. Amnesty International n'a pas reçu d'informations supplémentaires sur l'état d'avancement de l'enquête des autorités au sujet de ce qui est arrivé à ces hommes ou de l'endroit où ils se trouvent.

Le 14 novembre, des représentants du ministère public de la région de la Selva (*Fiscalía Regional, Zona Selva*) ont arrêté Diego Arcos Meneses, résident d'une communauté voisine, afin de recueillir son témoignage sur l'attaque, semble-t-il, bien que cet homme eut nié se trouver à Viejo Velasco Suarez au moment des faits. Diego Arcos Meneses, qui possède un niveau d'espagnol limité et ne peut lire cette langue, a été conduit au bureau du procureur et a effectué une déclaration verbale en espagnol, sans avoir bénéficié des services d'un interprète. Comme il n'était pas en mesure de vérifier la véracité de la version écrite de son témoignage, il a refusé de la signer, ce qui lui aurait valu d'être sauvagement battu et placé en détention, sur ordre d'un juge, en attendant d'être inculpé (*arraigo*), dans un bâtiment sécurisé du ministère public, pour une durée de quatre-vingt dix jours. Au cours de cette période, le procureur a recueilli des témoignages en vue de l'inculper des homicides perpétrés à Viejo Velasco Suarez.

Le 17 février 2007, Diego Arcos Meneses a formellement été inculpé de meurtre et d'appartenance à une organisation criminelle, alors que des éléments médico-légaux prouvaient qu'il n'avait pas utilisé d'arme à feu le jour de l'attaque. Ses avocats, issus d'organisations locales de défense des droits humains, n'ont pu consulter l'ensemble du dossier réuni par le procureur qu'une fois l'inculpation prononcée. Ils étaient absents lorsque les témoins de l'accusation ont fait leurs déclarations, et n'ont que jusqu'au 21 février pour rassembler des preuves de l'innocence de Diego Arcos Meneses. Si, au cours d'une audience prévue le 21 février, le juge estime les preuves suffisantes pour poursuivre cet homme, il sera maintenu en détention pendant plus d'un an, le temps d'être jugé.

D'après certaines sources, l'accusation s'est fondée sur des témoignages identiques donnés par des membres de la communauté de Nueva Palestina, située à proximité de Viejo Velasco Suarez. Le ministère public imputerait l'attaque aux seuls habitants de Viejo Velasco Suarez, bien que des informations mettent en cause ceux de Nueva Palestina, qui auraient peut-être agi avec la complicité des autorités locales. Les deux seuls résidents de Viejo Velasco Suarez à avoir témoigné au bureau du ministère public affirment que leurs dépositions n'ont pas été correctement enregistrées par l'interprète, de façon à ce qu'elles corroborent la thèse de l'accusation.

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Parmi les 200 individus qui ont attaqué la communauté indigène de Viejo Velasco Suarez, beaucoup portaient apparemment l'uniforme de la police de l'État (*Policía Sectorial*) et étaient armés de machettes et d'armes de gros calibres.

Dans la Selva Lacandona (État du Chiapas), les conflits fonciers donnent lieu, depuis plusieurs dizaines d'années, à des violences au sein des communautés indigènes. En vertu d'un accord signé en 2005, les autorités au niveau fédéral et à l'échelon de l'État se sont engagées à régulariser la situation foncière de 28 communautés, dont celle de Viejo Velasco Suarez. Or, depuis avril 2006, des groupes favorables au gouvernement et certaines communautés, comme celle de Nueva Palestina, tentent de procéder à des expulsions illégales, avec le soutien tacite, semble-t-il, des autorités locales de l'État. Des organisations locales de défense des droits humains comme le *Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas* (CDHFBC, Centre des droits humains Frère Bartolomé de Las Casas) recensent les cas de menaces et de harcèlement au Chiapas et préviennent les autorités fédérales et celles de l'État lorsque des communautés sont menacées d'attaques comme celle qui s'est produite à Viejo Velasco. En février 2007, Amnesty International a publié un rapport intitulé *Mexico, Laws without justice: Human rights violations and impunity in the public security and criminal justice system* (index AI : AMR 41/002/2007), dont un résumé figure sur le site Internet en français sous le titre *Des lois sans justice : les droits humains bafoués en toute impunité dans le domaine de la sécurité publique et de la justice pénale* - <http://web.amnesty.org/library/index/fraamr410022007>. Il décrit la manière dont la justice pénale est détournée, en particulier par des membres de certains gouvernements d'État, en vue de persécuter les opposants politiques.

### **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités à garantir la sécurité de Diego Arcos Menses et des autres membres de la communauté de Viejo Velasco ;
- priez-les de s'assurer que la procédure dont fait l'objet Diego Arcos Menses est conforme avec les normes internationales d'équité, et dites-vous préoccupé par le fait que, jusqu'à aujourd'hui, son déroulement sème le doute quant à l'impartialité et l'indépendance du tribunal, et que les avocats de cet homme n'ont pas eu la possibilité de préparer efficacement sa défense ;
- demandez l'ouverture d'une enquête sur le manque d'impartialité dont aurait fait preuve le ministère public local dans la conduite de ses investigations, en particulier sur le fait qu'il n'aurait pas correctement enregistré certaines dépositions, ou qu'il n'aurait pas fourni de services d'interprétation satisfaisants aux victimes, témoins et prévenus indigènes ;
- priez-les également de diligenter sans délai une enquête indépendante et impartiale sur la détention arbitraire de Diego Arcos Menses et les mauvais traitements qu'il aurait subis, ainsi que sur le sort de Pedro Núñez Pérez, Mariano Pérez Guzmán, Miguel Moreno Montejo et Juan Peñate Montejo, et le lieu où ils se trouvent ;
- demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte dans les plus brefs délais sur les violences du 13 novembre, en particulier sur les informations indiquant que des représentants des autorités ont participé à ces faits.

### **APPELS À :**

Président de la Cour suprême de l'État du Chiapas :

Lic. Milton Escobar Castillejos

Presidente del Supremo Tribunal de Justicia del Estado de Chiapas

Palacio de Justicia

Libramiento Norte Oriente No. 2100, Fracc. El Bosque, Tuxtla Gutierrez, Chiapas, Mexique

**Fax : +52 961 616 5350 (si une personne décroche, veuillez dire : « me da tono de fax, por favor »)**

**Formule d'appel : Señor Presidente, / Monsieur le Président,**

Procureur général du Chiapas :

Lic. Mariano Herrán Salvatti

Fiscal General de Justicia del Estado de Chiapas

Libramiento Norte s/n, tercer nivel, Col. Infonavit "El Rosario", CP 30064, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

**Fax : + 52 961 61 657 24**

**Courriers électroniques : mherran@fge.chiapas.gob.mx**

**Formule d'appel : Estimado Sr. Fiscal, / Monsieur le Procureur général,**

Gouverneur de l'État du Chiapas :

Lic. Juan José Sabines Guerrero

Gobernador del Estado de Chiapas

Palacio de Gobierno, 1º piso, Col. Centro, 29000, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

**Fax : +52 961 618 8050 ext. 21122**

**Formule d'appel : Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,**

**COPIES À :**

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de las Casas A.C

Brasil No. 14 Barrio Mexicanos, CP. 29240, San Cristóbal de las Casas, Chiapas, Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 3 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*